

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 mai 2006
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 11 mai 2006, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la République populaire de Chine en avril 2006 (voir annexe). Ce récapitulatif a été établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations tenues avec les autres membres du Conseil.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
et Représentant permanent de la Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Wang** Guangya



**Annexe à la lettre datée du 11 mai 2006, adressée
au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés
par le Conseil de sécurité sous la présidence
de la République populaire de Chine (avril 2006)**

Introduction

Sous la présidence de la République populaire de Chine, en avril 2006, le Conseil de sécurité s'est penché sur un grand nombre des questions inscrites à son ordre du jour, notamment la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, l'Érythrée et l'Éthiopie, la Sierra Leone, le Soudan, le Sahara occidental, l'Iraq, le Moyen-Orient, le Liban, la Bosnie-Herzégovine, les menaces que les actes terroristes font peser sur la paix et la sécurité internationales, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et le Comité créé par la résolution 1540 (2004).

Pendant la Présidence chinoise, le Conseil de sécurité a tenu 25 séances et 15 consultations plénières, au cours desquelles huit résolutions et cinq déclarations du Président ont été adoptées. Le Président a également fait quatre déclarations à la presse au nom du Conseil.

Le 4 avril, le Président a informé la presse du programme de travail du Conseil pour le mois. La présidence a publié sur son site Web (<www.china-un.org>), régulièrement et dans les délais prévus, le programme de travail du Conseil et la liste des activités qu'il a menées au mois d'avril.

Afrique

Côte d'Ivoire

Le 17 avril, le Conseil a tenu des consultations informelles sur la Côte d'Ivoire. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Pierre Schori, l'a informé des faits les plus récents concernant le processus de paix en Côte d'Ivoire en présentant le rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2006/222). Il a indiqué que des perspectives encourageantes pour la poursuite du processus de paix en Côte d'Ivoire étaient apparues récemment à la suite des initiatives que le Premier Ministre Charles Konan Banny avait prises, avec l'appui du Président Laurent Gbagbo et d'autres dirigeants ivoiriens. Il a également souligné qu'il restait des obstacles considérables à surmonter et a demandé instamment aux parties ivoiriennes de continuer à prendre des mesures dynamiques et concrètes pour mettre pleinement en œuvre la feuille de route pour le processus de paix.

Le 27 avril, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Premier Ministre ivoirien, Charles Konan Banny, sur la situation générale en Côte d'Ivoire, qui, a-t-il dit, était relativement satisfaisante. À la séance privée qui a suivi, les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues avec le Premier Ministre ivoirien. Ils se sont félicités de l'évolution positive qu'avait connue

récemment le processus de paix et a appelé toutes les parties à honorer pleinement, sans attendre, l'engagement qu'elles avaient pris. Dans une déclaration du Président (S/PRST/2006/20) qu'ils ont adoptée le même jour, les membres du Conseil ont félicité le Premier Ministre Banny des initiatives qu'il avait prises en coopération avec le Président Gbagbo, lui ont réaffirmé leur plein soutien et l'ont invité à prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre, à la fois, le programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et les opérations d'identification.

République démocratique du Congo

Le 7 avril, le Conseil a tenu de brèves consultations sur un projet de résolution relatif au redéploiement temporaire de personnels militaires et de police civile entre l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), demandé par le Secrétaire général dans sa lettre au Président du Conseil en date du 30 mars 2006.

Le 10 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1669 (2006), dans laquelle il a décidé d'autoriser le Secrétaire général à redéployer temporairement au maximum un bataillon d'infanterie, un hôpital militaire et jusqu'à 50 observateurs militaires de l'ONUB au profit de la MONUC, jusqu'au 1^{er} juillet 2006, conformément à la résolution 1650 (2005), et avec l'intention de reconduire cette autorisation en fonction des décisions futures qu'il pourrait être amené à prendre concernant le renouvellement des mandats de l'ONUB et de la MONUC.

Le 25 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1671 (2006), autorisant, pour une période s'achevant quatre mois après la date du premier tour des élections présidentielle et législatives, le déploiement d'une force de l'Union européenne en République démocratique du Congo. Par la même résolution, il a autorisé la Force de l'Union européenne à prendre toutes les mesures nécessaires, dans la limite de ses moyens et capacités, pour s'acquitter des tâches suivantes : apporter son soutien à la MONUC pour stabiliser une situation, au cas où la MONUC rencontrerait de graves difficultés pour s'acquitter de son mandat dans la limite de ses capacités existantes; contribuer à la protection des civils exposés à la menace imminente de violences physiques dans les zones où elle aura été déployée; contribuer à la protection de l'aéroport de Kinshasa; assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel ainsi que la protection des installations de la Force de l'Union européenne et effectuer des opérations de caractère limité, afin d'extraire des individus en danger. Il a invité instamment le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'Union européenne à conclure un accord sur le statut des forces avant le déploiement de la Force. Il a également prié l'Union européenne de faire rapport régulièrement au Gouvernement de la République démocratique du Congo et au Conseil de sécurité sur la manière dont la Force de l'Union européenne s'acquittait de son mandat.

Érythrée et Éthiopie

À la demande du Conseil, le Président du Conseil s'est entretenu le 6 avril avec le Représentant permanent de l'Érythrée et avec le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Éthiopie pour leur expliquer la position et les préoccupations du Conseil concernant la sécurité du personnel de la Mission des

Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) et la reprise de l'opération de démarcation.

Le 11 avril, le Conseil a tenu de brèves consultations sur un projet de résolution relatif à la MINUEE. Le 13 avril, il a adopté à l'unanimité la résolution 1670 (2006), dans laquelle il a décidé de proroger le mandat de la MINUEE pour une période d'un mois prenant fin le 15 mai 2006. Il y a également exigé des parties qu'elles appliquent intégralement la résolution 1640 (2005) et affirmé son intention, s'il jugeait qu'elles ne s'étaient pas pleinement conformées à la résolution 1640 (2005) d'ici au début de mai 2006, d'examiner le mandat et les effectifs militaires de la MINUEE d'ici au 15 mai 2006, en vue de prendre une décision sur des ajustements éventuels à la MINUEE, notamment sa transformation en une mission d'observation.

Sierra Leone

Comme suite à la présentation, le 30 mars, d'un projet de résolution tendant à ce que l'ancien Président libérien, Charles Taylor, soit jugé par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone dans les locaux de la Cour pénale internationale, le Conseil a débattu à plusieurs reprises de la question, notamment dans le cadre de consultations informelles qu'il a tenues, le 10 avril, pour procéder à un échange de vues sur le texte du projet. La rédaction du projet n'était pas achevée à la fin du mois d'avril.

Soudan

Le 11 avril, le Président du Conseil a lu une déclaration du Président sur la situation au Darfour (Soudan) (S/PRST/2006/16). Dans cette déclaration, le Conseil a déploré la décision prise par le Gouvernement d'unité nationale de refuser au Coordonnateur des secours d'urgence des Nations Unies l'entrée au Darfour et a demandé au Gouvernement de lui fournir des explications à ce sujet. Il a également réitéré son plein appui aux pourparlers de paix intersoudanais sur le conflit au Darfour à Abuja; fait sienne la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de fixer au 30 avril la date limite pour parvenir à un accord; exigé de toutes les parties qu'elles consentent les efforts nécessaires pour parvenir à un accord d'ici à cette date; et prié toutes les parties d'assurer une transition sans heurt et réussie de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) vers une opération des Nations Unies. À ce propos, il a insisté sur le fait qu'une opération des Nations Unies se caractériserait par une participation et un caractère africains marqués, et a demandé qu'une mission d'évaluation des Nations Unies se rende au Darfour d'ici au 30 avril.

Le 18 avril, l'Envoyé spécial et Médiateur en chef de l'Union africaine pour les pourparlers intersoudanais d'Abuja, M. Salim Ahmed Salim, a fait un exposé au Conseil lors d'une séance publique qui a été suivie d'une séance privée. Il a décrit les propositions concernant le partage du pouvoir et des richesses et les arrangements de sécurité et indiqué que le Médiateur et les parties travaillaient sans relâche pour honorer l'échéance du 30 avril pour un accord de paix. Les membres du Conseil ont instamment prié les parties de s'efforcer activement de respecter la date limite fixée pour un accord de paix au Darfour.

Le 25 avril, le Président du Conseil a donné lecture d'une déclaration du Président (S/PRST/2006/17), dans laquelle le Conseil a réaffirmé son plein appui aux pourparlers de paix intersoudanais sur le conflit au Darfour qui se déroulaient à

Abuja sous l'égide de l'Union africaine, s'est félicité des progrès réalisés jusqu'à présent dans les négociations et a invité fermement toutes les parties à avancer rapidement vers la conclusion d'un accord de paix sur le Darfour. Le Conseil y a également exprimé la très vive inquiétude que lui inspiraient les conséquences funestes de la prolongation du conflit au Darfour pour la population civile et redit la préoccupation que lui inspirait le fait que la poursuite de la violence au Darfour risquait d'avoir des répercussions encore plus néfastes sur le pays et la région, y compris sur la sécurité au Tchad.

Le 25 avril également, le Conseil a adopté, par 12 voix, avec trois abstentions, la résolution 1672 (2006), par laquelle il a imposé à quatre ressortissants soudanais les mesures prescrites par la résolution 1591 (2005) concernant les restrictions de voyage et les sanctions financières. Quatre membres ont fait des déclarations pour expliquer leur vote.

Le 26 avril, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, sur les deux solutions qui s'offraient concernant un éventuel transfert des responsabilités au Darfour, de la MUAS à une force de maintien de la paix des Nations Unies qui soit souple, compétente et très mobile. Il a également informé le Conseil des activités de planification de l'ONU relatives au Darfour, y compris des visites qu'il avait lui-même effectuées au Soudan et à Addis-Abeba. Les membres du Conseil ont remercié le Département des opérations de maintien de la paix de ses efforts et ont exprimé l'espoir que la mission d'évaluation serait envoyée au Darfour prochainement. Le même jour, le Conseil a également entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Tuliameni Kalomoh, sur les faits les plus récents concernant la question relative à l'Armée de résistance du Seigneur.

Tchad/Soudan

Le 13 avril, le Président du Conseil de sécurité a lu à la presse une déclaration dans laquelle le Conseil exprimait la profonde préoccupation que lui inspiraient la détérioration de la situation au Darfour et les attaques récentes commises par des groupes armés au Tchad, condamnait les attaques commises contre des camps de réfugiés et toute tentative de prise de pouvoir par la force et priait instamment les Gouvernements soudanais et tchadien de respecter les précédents accords de paix et de s'acquitter de leurs engagements. Dans sa déclaration, le Conseil disait également appuyer les efforts déployés par l'Union africaine et priait instamment les parties aux pourparlers de paix d'Abuja de conclure un accord de paix le 30 avril au plus tard, comme le demandait le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Le 18 avril, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général lors de consultations sur la détérioration des relations entre le Tchad et le Soudan. Le Secrétaire général a pris note d'une lettre du Tchad datée du 13 avril, qui signalait qu'une attaque contre la capitale du pays avait été repoussée et que des combattants rebelles avaient été capturés, dont des combattants que le Gouvernement tchadien affirmait être de nationalité soudanaise. Le Secrétaire général a déclaré qu'il avait intensifié les consultations avec les dirigeants régionaux et avec d'autres dirigeants pour trouver une issue pacifique et négociée. Il a ajouté qu'il serait utile que la communauté internationale s'exprime d'une seule et même voix pour s'opposer à la violence et promouvoir le dialogue dans le règlement des conflits internes ou entre

États. Les membres du Conseil ont dit partager ses préoccupations et souhaiter que le Secrétaire général continue de leur communiquer des informations sur les incidents qui se produisent au Tchad.

Le 25 avril, le Président du Conseil de sécurité a lu une déclaration du Président (S/PRST/2006/19), dans laquelle le Conseil disait faire siennes les vives préoccupations du Secrétaire général au sujet de la situation politique et en matière de sécurité le long de la frontière du Tchad avec le Soudan, ainsi que des éventuelles répercussions de ces crises sur les pays voisins et toute la région. Le Conseil a engagé les États de la région à coopérer en vue de préserver leur stabilité et engagé les Gouvernements soudanais et tchadien à s'acquitter des obligations que leur impose l'accord qu'ils ont récemment conclu et de s'abstenir de toute violation de la frontière.

Sahara occidental

Le 25 avril, lors de consultations informelles, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a présenté brièvement le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental et informé le Conseil des activités menées récemment par la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Il a jugé préoccupant que cette question de longue date reste sans issue et a indiqué que si les violations du cessez-le-feu étaient devenues moins nombreuses depuis la présentation du dernier rapport, la MINURSO continuait d'observer des violations persistantes de la part des deux parties. Il a également appelé l'attention du Conseil sur la situation humanitaire dans la zone. L'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Peter van Walsum, a rendu compte au Conseil de ses activités récentes et fait part de ses observations. Le Sous-Secrétaire général et l'Envoyé spécial ont également répondu aux observations et aux questions des membres du Conseil.

Le 28 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1675 (2006), par laquelle il a décidé de proroger le mandat de la MINURSO de six mois, jusqu'au 31 octobre 2006.

Huit membres du Conseil ont fait des déclarations pour expliquer leur vote après l'adoption de la résolution.

Exposés des ministres ougandais des affaires étrangères et de la défense

Le 19 avril, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu des exposés des ministres ougandais des affaires étrangères et de la défense, qui concernaient les mesures prises par le Gouvernement ougandais pour faire face à la situation humanitaire dans le nord de l'Ouganda et les événements récents liés à la question relative à l'Armée de résistance du Seigneur (LRA).

À la suite de la séance, le Conseil a tenu à une séance à huis clos, au cours de laquelle ses membres se sont félicités des mesures prises par le Gouvernement ougandais pour améliorer la situation humanitaire dans le nord de l'Ouganda. Certains ont fait part de la préoccupation que cette situation continuait de leur inspirer. Les membres du Conseil ont également condamné les atrocités perpétrées par la LRA et demandé à la communauté internationale de contribuer davantage au règlement de la question relative à cette entité.

Situation humanitaire en Afrique

Le 20 avril, lors de consultations à huis clos, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, Jan Egeland, a déclaré que la conjugaison désastreuse d'une situation humanitaire qui s'aggrave, des manœuvres d'obstruction du gouvernement, des violences commises par les rebelles et de l'affaiblissement de l'appui fourni par la communauté internationale avait presque réduit à néant les opérations de secours menées dans la région du Darfour et mis en péril la vie de millions de personnes. Il a également déclaré qu'il fallait faire davantage pression sur le Gouvernement et sur les mouvements rebelles pour qu'ils respectent le cessez-le-feu et concluent un accord de paix. En ce qui concernait le nord de l'Ouganda, selon M. Egeland, la situation demeurait mauvaise mais il y avait de l'espoir car le Gouvernement travaillait avec la communauté humanitaire à l'élaboration d'un plan d'action concret qui permettrait d'améliorer la situation. Le Secrétaire général adjoint a prié instamment le Conseil de ne pas manquer cette occasion d'agir et de demeurer saisi de la question. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire sur le terrain et ont instamment prié toutes les parties intéressées de s'efforcer de l'améliorer.

Asie

Iraq

Le 17 avril, lors de consultations, le Conseil a entendu un exposé du Coordonnateur de haut niveau chargé de la question du rapatriement ou du retour de tous les nationaux koweïtiens et de pays tiers ou de leurs dépouilles, l'Ambassadeur Yuli Vorontsov. Celui-ci a déclaré qu'en raison de la difficile situation en matière de sécurité en Iraq, il y avait eu peu de progrès importants depuis la présentation de son dernier rapport, en décembre 2005. Le nombre des dépouilles de prisonniers koweïtiens et d'États tiers et de personnes disparues restait inchangé. Le nombre de dépouilles mortelles exhumées et rapatriées avait augmenté. On ne savait toujours rien du sort de quelque 380 Koweïtiens et nationaux d'États tiers disparus. Le Coordonnateur appréciait l'attitude constructive des nouvelles autorités irakiennes et l'action du Comité international de la Croix-Rouge. À la suite des consultations, le Président a publié une déclaration à la presse dans laquelle les membres du Conseil se sont déclarés convaincus que toutes les parties pouvaient collaborer à la recherche d'une issue satisfaisante à toutes les questions humanitaires relevant du mandat du Coordonnateur.

Après avoir entendu le Coordonnateur, le Conseil a également entendu la Directrice de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, M^{me} Lisa Buttenheim, qui l'a informé de l'état d'avancement du projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït. Elle a décrit les résultats de la mission d'évaluation liée au projet et le processus qui avait abouti à sa mise en place. S'exprimant au nom du Secrétaire général, elle a également dit espérer que le projet, qui devait être mis en œuvre avec la participation des deux Gouvernements, constituait une mesure de confiance qui contribuerait à la normalisation des relations entre ceux-ci et qu'une fois qu'il serait mené à bien, les parties pourraient établir leur propre mécanisme d'entretien de l'abornement de la frontière.

Le 25 avril, le Président a publié une déclaration à la presse, dans laquelle le Conseil de sécurité disait se féliciter de l'élection du Conseil de la présidence, du Président et des Vice-Présidents du Conseil des représentants, et de la nomination de M. el-Maliki au poste de Premier Ministre et espérer qu'un Gouvernement iraquien élu conformément à la Constitution pourrait désormais être formé rapidement. Il y soulignait également à quel point il importait que ce gouvernement soit aussi largement représentatif et aussi efficace que possible.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 13 avril, le Conseil a tenu des consultations informelles au cours desquelles le Qatar a présenté un projet de déclaration du Président sur la récente aggravation de la violence au Moyen-Orient. En raison des différentes positions de chacun de ses membres, il n'est pas parvenu à un accord.

Le 17 avril, à la demande du Bahreïn (au nom du Groupe des États arabes), du Yémen (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique) et de la Malaisie (au nom du Mouvement des pays non alignés), le Conseil a tenu une séance publique sur la situation au Moyen-Orient au cours de laquelle 33 orateurs ont pris la parole. La plupart des représentants ont condamné l'attentat-suicide commis le 17 avril à Tel Aviv. Un grand nombre se sont déclarés alarmés par la récente détérioration de la situation dans la région et ont prié instamment Israël et l'Autorité palestinienne de faire preuve de retenue et de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour limiter les attaques et les contre-attaques susceptibles d'empêcher la reprise du processus de paix. Le Conseil n'a pu parvenir à un accord sur le projet de déclaration à la presse proposé par les États-Unis.

Le 24 avril, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu l'exposé mensuel du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Alvaro de Soto, sur la situation au Moyen-Orient. Le Coordonnateur a déclaré que la communauté internationale assistait à une détérioration potentiellement dangereuse du conflit israélo-palestinien. Il a aussi exposé succinctement les trois grands obstacles au règlement du conflit entre Israël et la Palestine et traité brièvement de la situation au Liban. Les membres du Conseil ont ensuite tenu des consultations informelles au cours desquelles ils ont généralement dit approuver l'analyse de la situation présentée par le Coordonnateur spécial.

Liban

Le 21 avril, lors d'une réunion publique d'information, le Conseil a entendu en exposé du Premier Ministre libanais, Fuad Siniora, sur l'évolution récente de la situation dans son pays. Celui-ci a déclaré qu'après plusieurs années de troubles civils, d'occupation israélienne et de domination syrienne, le Liban avait beaucoup progressé sur la voie de l'autonomie, de la stabilité, de la démocratie et de la prospérité, mais qu'il y avait d'autres questions difficiles à régler. Le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne a également pris la parole. Il a dit déplorer les rumeurs de tensions entre la République arabe syrienne et le Liban, qui étaient des pays frères, et a souligné que les relations entre eux étaient dictées par leur histoire et leur géographie et qu'aucun facteur extérieur ne pourrait les séparer. Le Conseil a ensuite poursuivi ses débats avec le Premier Ministre libanais dans le cadre d'une séance privée.

Le 26 avril, lors de consultations à huis clos, l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Terje Roed-Larsen, a présenté au Conseil un exposé sur le troisième rapport semestriel du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 1559 (2004). Il a déclaré que le Liban avait beaucoup progressé dans cette mise en œuvre, en particulier grâce aux accords conclus dans le cadre du dialogue national. Certaines dispositions, a-t-il cependant ajouté, n'étaient pas encore été pleinement appliquées, notamment celles qui concernaient la dissolution de toutes les milices libanaises, l'extension du contrôle exercé par le Gouvernement libanais à l'ensemble du territoire du pays et le strict respect de l'indépendance politique du pays. L'Envoyé spécial a demandé à toutes les parties concernées de se conformer intégralement et sans délai à toutes les dispositions de la résolution, en ajoutant qu'à son avis, la mise en œuvre de la résolution et de toutes les autres résolutions pertinentes devait s'effectuer de façon à assurer au mieux la stabilité et l'unité du Liban, de la République arabe syrienne et de toute la région. Après avoir entendu l'exposé de l'Envoyé spécial, les membres du Conseil ont tenu des consultations informelles.

Europe

Bosnie-Herzégovine

Le 18 avril, le Conseil a tenu une séance publique sur la situation en Bosnie-Herzégovine, au cours de laquelle le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Christian Schwarz-Schilling, a informé le Conseil des activités menées récemment par son bureau. Selon lui, il y avait trois priorités en 2006 pour la Bosnie-Herzégovine : la réforme constitutionnelle, les élections générales d'octobre et les négociations en cours sur l'accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Le Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, Adnan Terzic, qui participait également à la séance, a pris la parole devant le Conseil. Il a indiqué que la Bosnie-Herzégovine avait clairement pour objectif de réaliser sa pleine intégration dans les communautés euro-atlantique et européenne. Le Haut Représentant et le Président ont tous deux évoqué la question de la décertification d'agents de police par le Groupe international de police des Nations Unies et demandé au Conseil de lui prêter attention. Certains membres ont fait des observations ou posé des questions et ont remercié le Haut Représentant de ses travaux, qu'ils ont déclaré appuyer.

Amériques

Haïti

Le 25 avril, au titre du point « questions diverses » de l'ordre du jour de consultations informelles, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a informé les membres du Conseil au sujet du second tour des élections législatives en Haïti, qui s'était tenu le 21 avril. Après ces consultations, le Président a fait une déclaration à la presse, selon laquelle le Conseil saluait la participation du peuple haïtien à ces élections et se félicitait du calme dans lequel le scrutin s'était déroulé. Tout en prenant acte du jalon important que représentaient ces élections pour la transition politique en Haïti, les membres du Conseil ont considéré que, pour

régler les nombreux problèmes de longue haleine avec lesquels le pays était aux prises, les autorités haïtiennes et la communauté internationale devraient coopérer étroitement.

Questions diverses

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Après avoir reçu la lettre datée du 27 mars 2006 que le Secrétaire général a adressée au Président du Conseil de sécurité au sujet de la requête du Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie tendant à proroger le mandat d'un juge *ad litem*, le 10 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1668 (2006), par laquelle il décidait que le juge Joaquín Canivell pouvait continuer à siéger dans l'affaire *Krajišnik* au-delà d'avril 2006, et ce, jusqu'au terme du procès, nonobstant le fait que la durée totale de son mandat au Tribunal, en sa qualité de juge *ad litem*, dépasserait alors trois ans. Le Président du Conseil a transmis le texte de la résolution 1668 (2006) au Président de l'Assemblée générale le même jour.

Méthodes de travail du Conseil

Le 20 avril, à la demande du Président du Conseil et comme en étaient convenus tous les membres du Conseil, l'Ambassadeur Kenzo Oshima (Japon), en sa qualité de Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, a fait une déclaration sur les travaux du Groupe devant le Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité.

Mécanisme spécial pour le réexamen des mandats

Le 24 avril, au titre du point « questions diverses » de l'ordre du jour de consultations informelles, les membres du Conseil ont décidé d'établir un mécanisme spécial qui serait saisi des questions concernant l'examen des mandats au sein du Conseil de sécurité, conformément aux dispositions pertinentes du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale). Ils se sont également félicités de ce que la Slovaquie et les États-Unis assument les fonctions de coprésidents de ce mécanisme.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le 25 avril, le Président du Conseil a lu une déclaration (S/PRST/2006/18) concernant les attentats terroristes à la bombe qui avaient eu lieu la veille à Dahab (Égypte). Dans cette déclaration, le Conseil de sécurité condamnait avec la dernière énergie ces attentats terroristes et exprimait sa sympathie et ses condoléances les plus vives aux victimes et à leur famille. Il soulignait la nécessité de traduire en justice les auteurs, les organisateurs et les instigateurs de ces actes abominables, ainsi que ceux qui les avaient financés. Il réaffirmait que le terrorisme, sous toutes ses formes et manifestations, constituait l'une des plus graves menaces contre la paix et la sécurité internationales et que tout acte terroriste était criminel et

injustifiable, quels qu'en soient la motivation, les auteurs et l'endroit et le moment où ils étaient commis.

Non-prolifération des armes de destruction massive

Le 27 avril, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et Représentant permanent de la Slovaquie, l'Ambassadeur Peter Burian, sur les travaux du Comité. Il a également examiné le rapport du Comité (S/2006/257). Lors de la séance officielle qui a suivi, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1673 (2006), par laquelle il prorogeait le mandat du Comité pour une période de deux ans se terminant le 27 avril 2008.

Le 28 avril, le Président du Conseil a fait distribuer le texte d'une lettre du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique à laquelle était annexé son rapport sur la suite donnée par l'Iran aux mesures demandées par le Conseil des gouverneurs de l'Agence, qu'il lui avait été demandé de soumettre au Conseil dans la déclaration du Président du Conseil en date du 29 mars 2006 (S/PRST/2006/15).

Protection des civils en période de conflit armé

Le 28 avril, à la suite de débats approfondis, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1674 (2006) sur la protection des civils en période de conflit armé, dans laquelle il a vivement déploré qu'en période de conflit armé les victimes soient dans leur grande majorité des civils, rappelé les effets particuliers que les conflits armés avaient sur les femmes et les enfants, réfugiés et déplacés notamment, ainsi que sur les autres civils particulièrement vulnérables, et souligné que toutes les populations civiles touchées avaient besoin de protection et d'assistance. Il a réaffirmé les principes pertinents et exigé que soient prises les mesures nécessaires pour traiter des divers aspects de la question de la protection des civils en période de conflit armé, conformément à la résolution.